

Règlement d'utilisation des vestiaires du bâtiment P

Nous distinguons trois catégories d'utilisateurs des vestiaires, soit :

- les personnes sous contrat avec la Fromagerie-Ecole
- les personnes fréquentant régulièrement les vestiaires
- les personnes les fréquentant occasionnellement

Règles communes à tous les utilisateurs

1. Chaque utilisateur est matériellement responsable de son casier. Si nécessaire, il apporte son cadenas personnel.
2. L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objet de valeur.
Rappel : l'accès à la Fromagerie-Ecole est interdit aux porteurs de bijoux, montre, piercings sur le visage, à l'exception des oreilles. Le port d'une alliance, sans pierre, est autorisé.
3. Chaque utilisateur respecte les règles d'hygiène usuelles et celles en vigueur dans les métiers de l'alimentation. Il en va de même concernant l'ordre dans le vestiaire.

Règles spécifiques aux utilisateurs réguliers

1. Chaque utilisateur reçoit un casier individuel qui doit être identifié : nom, prénom, domaine d'activité ou filière de formation.
2. A la fin du travail, les habits sont placés dans l'espace réservé à cet effet, chaussures comprises.
3. Rappel pour les utilisateurs de la Fromagerie-Ecole : chaque pièce de la tenue de travail doit être clairement identifiée, chaussures comprises. Les bottes disponibles dans le sas d'entrée de la Fromagerie-Ecole doivent impérativement y rester.

Règles spécifiques aux utilisateurs occasionnels

1. Chaque utilisateur choisit un casier individuel. L'identification du casier n'est pas nécessaire.
2. A la fin de chaque session de formation pratique, le casier doit être libéré.

Sanctions

1. Toute déprédation sera facturée et sanctionnée.
2. Si un casier n'est pas libéré dans le délai imparti, il sera ouvert et vidé. Les objets s'y trouvant seront évacués et mis en dépôt. Ils pourront être réclamés jusqu'à la fin de l'année civile en cours ; passé ce délai, ils seront éliminés.
3. La non-application du règlement peut conduire à l'exclusion du Centre de formation.